



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque COMMUNE de GIRONDE-SUR-DROPT

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de Gironde-sur-Dropt du **mardi 07 avril 2026 au jeudi 07 mai 2026 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune.

Le site d'implantation du projet centrale photovoltaïque au sol est situé sur les collines de l'Entre-Deux-Mers en rive droite du Dropt et de la Garonne, au niveau du lieu-dit « Peynet ». La puissance du projet s'élèvera à environ 4,132 MWc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société URBA 538, filiale à 100% de la société URBASOLAR, spécialisée dans le solaire photovoltaïque, située 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 34961 MONTPELLIER CEDEX 2. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Anne-Sophie BAUCHE, responsable développement Ouest de la société URBA 538, courriel : bauche.anne-sophie@urbasolar.com.

Monsieur Gérard CHARLES, officier-général (2^e section), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Monsieur Marc LAFOND est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec l'étude d'impact ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de Gironde-sur-Dropt, située au 46 Avenue du Général de Gaulle, 33 190 Gironde-sur-Dropt, aux jours et heures habituels d'ouverture ; où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : <https://www.gironde.gouv.fr>, rubrique « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publique-Consultation-du-public-2026 ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Services du département.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la mairie de Gironde-sur-Dropt pour recevoir les observations :

- le mardi 7 avril de 9 h à 12 h
- le mardi 21 avril de 9 h à 12 h
- le mercredi 29 avril de 15 h à 17 h
- le jeudi 7 mai de 9 h à 12 h

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Gironde-sur-Dropt, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans la mairie de Gironde-sur-Dropt et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société URBA 538.